



L'enseignement supérieur et la recherche en réformes : l'impact des réformes nationales, vu d'en bas

Frédérique Pallez, Daniel Fixari, Philippe Lefebvre

► To cite this version:

Frédérique Pallez, Daniel Fixari, Philippe Lefebvre. L'enseignement supérieur et la recherche en réformes : l'impact des réformes nationales, vu d'en bas. Troisième colloque international du RESUP- L'enseignement supérieur et la recherche en réformes, Jan 2010, Paris, France. hal-00707525

HAL Id: hal-00707525

<https://hal-mines-paristech.archives-ouvertes.fr/hal-00707525>

Submitted on 12 Jun 2012

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Troisième colloque international du RESUP

L'enseignement supérieur et la recherche en réformes

Paris , 27, 28 et 29 janvier 2011

« L'impact des réformes nationales, vu d'en bas »

Frédérique PALLEZ, Daniel FIXARI, Philippe LEFEBVRE

Mines ParisTech

(correspondance : frederique.pallez@mines-paristech.fr)

Introduction

Les réformes du système de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR) en France se sont accélérées depuis 2006 et ont produit une série de dispositifs, institutionnels, juridiques, financiers – Pôles de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES), Réseaux Thématiques de Recherches Avancées (RTRA), Pôles de compétitivité, loi LRU sur l'autonomie des Universités, Plan Campus, « Investissements d'Avenir »¹-, conçus au niveau national, qui ont pour but explicite de remodeler le paysage de l'ESR, dans ses structures mais également dans ses stratégies, ses activités et ses fonctionnements.

Cette floraison institutionnelle est fondée sur un constat commun : l'attractivité de notre pays et la relance de la dynamique économique supposent des coopérations entre des acteurs à la fois trop morcelés et trop isolés, tant dans le système d'enseignement supérieur et de recherche, que dans le monde des entreprises. Les différents instruments évoqués ont donc pour ambition, chacun selon des principes différents, de fédérer, structurer, rendre plus visibles, les différents acteurs de la recherche et de l'innovation, et de tirer les conséquences du fait que, dans une « économie de la connaissance », le système d'enseignement supérieur et de recherche se voit assigner un rôle important vis-à-vis d'objectifs de développement économique des territoires. Ce point a été théorisé par différents chercheurs qui ont mis en avant la « troisième » mission des universités, à savoir le développement économique du territoire sur lequel elles sont implantées (Etzkowitz, H. et L. Leydesdorff, 1997).

Mais ces réformes, conçues au niveau national, ont une importante composante de territorialité et, à ce titre, ont suscité rapidement l'intérêt d'autres acteurs publics que les tutelles nationales, à un niveau régional et infra-régional. Les collectivités territoriales se veulent en effet, de plus en plus, des acteurs importants du développement universitaire, qu'elles voient comme un levier dans leurs stratégies de développement économique. Quant aux établissements universitaires, ils sont eux-mêmes invités à utiliser la nouvelle autonomie que leur confère la loi LRU, qui est de nature à leur donner des marges de manœuvre notamment dans la construction de leur stratégie en lien avec leur territoire.

¹ Auquel on pourrait ajouter la modification du système d'allocation des ressources aux établissements universitaires, davantage fonction, maintenant, de la performance de l'établissement ; ainsi que les nouvelles procédures d'évaluation, instituées depuis la création de l'Agence d'Evaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur (AERES).

Comment, dans ces conditions, se mettent en place concrètement ces nouveaux dispositifs ? Quelles sont les logiques des différents acteurs publics (Etat et collectivités territoriales) dans cette recomposition ? Les établissements universitaires et leurs membres jouent-ils de la multitude des dispositifs mis à leur disposition, et des intérêts variés, parfois antagonistes, des acteurs publics qui les entourent de leur sollicitude ? Leurs stratégies en sont-elles impactées ? Autrement dit, on peut se demander si les grandes réformes nationales fournissent des cadres suffisamment incitatifs ou contraignants pour qu'elles prennent effet de manière relativement uniforme sur les territoires, ou si ces cadres sont assez plastiques pour qu'y soient intégrés d'autres intérêts et d'autres logiques, propres aux territoires, et à ses acteurs. On sait, de toute façon, que l'on ne part pas d'une situation homogène et que ces réformes s'appliquent à des « systèmes régionaux d'enseignement supérieur et de recherche » déjà différenciés par les politiques universitaires des années 90 (Filâtre and Soldano 2009).

A travers ces questions, c'est le problème de l'impact de « réformes » nationales et des modalités de pilotage du système universitaire qui est posé. Mais ce sont aussi les questions plus générales de la territorialisation de l'action publique et des conditions d'une gouvernance multi-niveaux, qui sont explorées. On pourra en particulier voir jouer sur ces questions le processus de « fragmentation » de l'action publique mis en évidence par divers auteurs (Borraz and Guiraudon 2008) et s'interroger, avec C. Musselin (Musselin 2008), sur la manière dont la configuration universitaire française, - et avec elle la centralité des autorités publiques nationales -, se transforme sous l'effet du jeu d'établissements universitaires plus autonomes et d'acteurs locaux plus interventionnistes.

Après avoir brièvement indiqué la méthodologie employée, on présentera d'abord la manière dont se mettent en place, de façon diversifiée selon les régions, les agencements entre les principaux dispositifs institutionnels évoqués, et on analysera les raisons de cette diversité en cherchant à déterminer si les objectifs assignés nationalement à ces nouvelles structures ont été subvertis ou non.

Dans une deuxième partie, on analysera comment, face à cette recomposition du paysage universitaire, une université moyenne et les collectivités territoriales situées sur son territoire cherchent à construire ensemble de nouvelles stratégies de développement.

En conclusion, on tentera de dégager les effets des réformes nationales et on s'interrogera sur les modalités et les conditions d'une nouvelle action publique plus fragmentée, multi-niveaux, qui ne résulte plus uniquement de la production de politiques publiques au niveau de l'Etat (Borraz and Guiraudon 2008) (Musselin 2008) .

Méthodologie

Pour explorer ces questions, on s'appuiera sur deux types de matériau empirique : d'une part, une étude² menée en 2008 pour la DIACT (Délégation interministérielle à l'Aménagement et la Compétitivité du territoire) sur l'articulation entre les PRES, les RTRA et les Pôles de Compétitivité ; d'autre part, une mission d'accompagnement de l'élaboration du schéma

² Voir Fixari D., Lefebvre P., et al. (2008). L'articulation entre Pôles de compétitivité, PRES et RTRA en Ile de France,, rapport pour la DIACT.

Lefebvre, P. and F. Pallez (2008). Quelle articulation entre PRES, RTRA et Pôles de compétitivité ? - Rapport pour la DIACT.

stratégique à dix ans d'une université moyenne, conduite en 2010 à la demande des collectivités territoriales concernées.

La première étude a été menée dans quatre régions françaises (Rhône-Alpes, Bretagne, Midi-Pyrénées, Ile de France), en travaillant sur des sous-systèmes territoriaux, définis pour chaque région autour d'un pôle de compétitivité, et constitué des différentes composantes du système ESR en relation avec ce pôle. Elle s'est attachée à comprendre la mise en place de ces nouvelles structures, les relations qu'elles entretenaient entre elles, la position des différents acteurs, au niveau national et territorial. Il avait été choisi, en accord avec la DIACT, de limiter les investigations à quatre cas-types, qui permettent d'éclairer des configurations de territoires qui combinent les caractéristiques suivantes : un rang économique assez significatif au sein des régions de l'Union Européenne, un système régional relativement développé d'enseignement supérieur et de recherche, des pôles de compétitivité assez nombreux et/ou importants. Ont ainsi été sélectionnés :

- LyonBiopole pour la région Rhône-Alpes
- Aerospace Valley pour la région Midi-Pyrénées
- Images et Réseaux pour la région Bretagne
- Systematic et Medicen pour la Région Ile de France

Le deuxième travail empirique est une mission d'expertise légère menée à la demande de plusieurs collectivités territoriales infra-régionales, dans le but de les aider à concevoir une stratégie de développement pour une université moyenne située sur leur territoire. Cette demande s'inscrit dans le contexte précédemment évoqué de recomposition du système universitaire au niveau régional, recomposition qui inquiétait aussi bien les collectivités que l'université dans la mesure où elle semblait laisser cette université au bord du chemin.

Dans les deux cas, les investigations ont été menées essentiellement sur la base d'entretiens avec les principaux acteurs concernés dans les différentes structures investiguées et les responsables publics, tant au niveau de l'Etat que des collectivités. Des représentants des acteurs « de base » (directeurs de laboratoire, responsables de formation, industriels..) ont également été interrogés. Ces entretiens ont été complétés et recoupés avec l'analyse des documents disponibles. Des comités de pilotage où figuraient des représentants de ces divers acteurs ont permis de discuter les synthèses produites par les chercheurs.

I- La recomposition du système de recherche et d'innovation : premiers pas d'une politique intégrée ?

Un fourmillement d'initiatives

Depuis 2005, une série d'initiatives des pouvoirs publics, rapprochées dans le temps, ont ainsi donné naissance successivement :

- aux Pôles de Compétitivité (PC), clusters labellisés par l'Etat et soutenus financièrement par des fonds publics finançant des projets de R&D collaboratifs entre chercheurs académiques et entreprises (1,5 milliard d'euros sur la période 2005-2008, renouvelés sur les trois ans suivants). Soixante et onze pôles sont actuellement labellisés, après quelques ajustements en 2010.

- aux RTRA (treize actuellement), créés en 2006, qui ont pour but de « rassembler, autour d'un noyau dur d'unités de recherche proches géographiquement, une masse critique de chercheurs de très haut niveau, fédérés dans le cadre d'une stratégie partagée ». Ils s'appuient sur une fondation alimentée au départ par une dotation publique, mais destinée à accueillir aussi des fonds privés.

- aux PRES, qui sont destinés à favoriser la coopération des universités entre elles et avec les grandes écoles en fédérant ces établissements situés sur un même territoire autour d'activités communes (organisation des écoles doctorales, valorisation de la recherche,...) et, progressivement, autour de véritables stratégies coordonnées de recherche et de formation. Ils promeuvent pour la plupart une logique de site transdisciplinaire et bénéficient d'une aide publique de soutien à la structure. Aux neuf PRES du départ sont venus, depuis, se joindre treize autres structures du même type³.

- au Plan Campus, qui a sélectionné une douzaine de sites « d'excellence » souvent liés à des PRES et à des Pôles de Compétitivité dynamiques, pour des investissements importants ;

Plus récemment, en 2010, sont nés les Investissements d'Avenir, qui financeront différentes structures et équipements « d'excellence » en majorité dans le monde de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (22 milliards d'euros sur les 35 milliards de l'ensemble).

Ces différents instruments ont pour ambition, chacun selon des principes différents, de contribuer à la construction d'un système qui améliore sa visibilité et permette des interactions accrues entre les mondes industriel et académique. Qu'en est-il, dans les faits ?

Un système en cours de constitution

Le premier constat (fait pour l'essentiel en 2008) fut que l'on en était plus au stade de l'organisation et de la programmation que des réalisations effectives. Les innovations institutionnelles examinées n'avaient pas encore vraiment pénétré l'épaisseur des organisations pour impacter concrètement les unités de base (les laboratoires de recherche, les UFR, les entreprises). Elles sont surtout le fait d'une poignée d'acteurs moteurs, en forte interaction entre eux sur un territoire, et qui sont à la tête des nouvelles structures.

Le deuxième constat fut, qu'indéniablement, les nouveaux dispositifs avaient eu un effet attracteur, notamment par les incitations en termes de ressources qui y étaient attachées, mais que leur mise en œuvre s'appuyait en général fortement sur des acquis de l'histoire institutionnelle du territoire et des collaborations mises en place antérieurement.

Une variété de configurations territoriales

On observe ensuite une certaine variété de configurations territoriales. Ce constat⁴, déjà formulé avant l'introduction des nouvelles structures évoquées ici, pointe un phénomène qui semble s'amplifier, malgré le rôle encore prééminent de l'Etat en matière d'enseignement supérieur et de recherche, et malgré le fait que le système universitaire est toujours très imprégné d'égalitarisme.

³ Début février 2012, 22 PRES étaient officiellement constitués.

⁴ Egalement fait par d'autres équipes de chercheurs ayant travaillé parallèlement sur les mêmes institutions cf Aust, J., C. Crespy, et al. (2008). Rapprocher, intégrer, différencier. Éléments sur la mise en place des pôles de recherche et d'enseignement supérieur, Rapport pour la DIACT.

Les différences entre les territoires tiennent d'abord à leur « importance » objective en termes économiques et scientifiques : toutes les régions françaises ne peuvent prétendre être équivalentes sur le plan du développement économique et académique. Les pôles de compétitivité eux-mêmes ont été classés en trois catégories (pôles mondiaux, à vocation mondiale, nationaux) reflétant ces poids différents. Les PRES et les RTRA n'avaient pas vocation eux-mêmes à être créés de manière uniforme sur le territoire : parmi les 71 pôles de compétitivité existants, très peu sont accompagnés à la fois d'un PRES et d'un RTRA, seuls les pôles mondiaux pouvant justifier une telle concentration.

Cette variété reflète aussi la plasticité des dispositifs mis en place, qui, modelés par les initiatives d'acteurs locaux, s'adaptent, parfois en s'éloignant notablement des intentions initiales de leurs concepteurs, aux situations locales héritées du passé (certains PRES sont des héritiers des anciens Pôles européens, par exemple), et aux caractéristiques contrastées des secteurs industriels et scientifiques concernés (ainsi, les relations industrie-recherche sont très différentes dans le secteur du logiciel et dans celui des sciences du vivant).

Des RTRA aux profils plus ou moins académiques

Les RTRA sont des réseaux créés avant tout sur un principe d'excellence académique et une volonté de visibilité internationale, même si le cahier des charges les incitait simultanément à veiller au transfert des avancées scientifiques sous forme d'innovations et au rapprochement avec le monde industriel.

Il n'est donc pas étonnant que l'on trouve des RTRA de deux types, les uns à finalité essentiellement académique (Triangle de la Physique et Ecole des Neurosciences, par exemple, en Ile de France), les autres ayant une visée duale de recherche scientifique et d'innovation industrielle (Digitéo ou la Fondation Pierre-Gilles de Gennes pour les sciences du vivant, dans la région francilienne également).

Mais un autre résultat empirique important a été de montrer, que proximité à l'industrie (dans des relations bilatérales) et proximité aux Pôles de compétitivité (dans des relations collaboratives, impliquant plusieurs industriels) ne devaient en aucun cas être confondues : certains RTRA travaillent étroitement avec des entreprises mais ne souhaitent pas travailler avec un Pôle de compétitivité.

Ainsi, le RTRA Pierre-Gilles de Gennes a pour objectif principal, original, de mener simultanément, dans le cadre de relations véritablement partenariales public-privé, des recherches à caractère fondamental de très haut niveau conduisant à des innovations industrielles de rupture. Il n'a pas de lien avec le pôle Medicen, centré pourtant sur le même secteur, mais procède, dans sa philosophie des relations recherche-industrie, d'un double rejet : rejet du collaboratif, rejet des visions « science push » ou « market pull »⁵ des rapports entre science et innovation.

Ces différences dans les proximités à l'industrie et aux pôles de compétitivité ne sont pas si surprenantes que cela. Elles rejoignent le discours de certains acteurs sur le fait que, compte

⁵ Ces termes renvoient à deux types de modélisation classiques de la naissance des innovations : celles qui résulteraient d'une mise en application de résultats scientifiques (« science push »), et celles qui seraient tirées par le marché (« demand pull »). En fait, ces deux conceptions, longtemps antagonistes, ont maintenant été combinées et largement dépassées par les théories contemporaines de l'innovation. Voir Freeman, C. (1974). *The Economics of Industrial Innovation*. Cambridge, MA, The MIT Press.

tenu de leurs exigences de travail collaboratif, peu compatibles avec le secret industriel, les pôles de compétitivité conduisent le plus souvent à des projets de recherche relativement consensuels et non à des projets de rupture. Une des ambitions des RTRA est, à l'inverse, d'aider au montage de projets de recherche plus risqués et plus inattendus que ceux financés par les canaux habituels, ce qui conduit plutôt, le cas échéant, à des collaborations bilatérales avec les entreprises.

Des PRES en manque de légitimité, une relation problématique aux Pôles de Compétitivité et aux RTRA

Les PRES présentent une certaine homogénéité dans la définition de leur périmètre. Ils sont le plus souvent de dimension régionale, sauf dans la région Rhône-Alpes, qui compte deux PRES en raison de la bipolarité Lyon-Grenoble, et dans l'Ile de France, dont la taille justifie l'existence de plusieurs PRES. La dimension métropolitaine peut être particulièrement marquée lorsque les établissements d'enseignement supérieur et de recherche sont concentrés autour de l'agglomération principale.

En termes d'activités, les PRES mettent généralement l'accent sur le développement à l'international, sur la mutualisation de l'organisation des doctorats, sur la valorisation de la recherche. En revanche, en ce qui concerne les activités au cœur des missions universitaires, à savoir la recherche proprement dite et la formation, le rôle des PRES est pour l'instant prudent et chacun a sa propre politique, dictée par la construction délicate des consensus entre les acteurs académiques concernés. La plupart des PRES souffrent en outre d'un déficit de légitimité qui s'explique par deux grandes causes.

La première est le fait que des grands organismes de recherche ne font en général pas statutairement partie de la gouvernance des PRES, même s'ils s'associent volontiers à leurs travaux. Cette difficulté, ressentie par les PRES au moins à leurs débuts⁶, est liée à la structuration de la recherche publique en France, qui s'organise (en général simultanément) autour des établissements universitaires, par définition territoriaux, et des organismes de recherche nationaux comme le CNRS.

Ce manque d'implication a un impact non négligeable sur deux axes de travail essentiels des PRES, à savoir l'organisation et la valorisation de la recherche, pour l'ensemble des acteurs participant au PRES. La plupart des laboratoires universitaires sont en effet mixtes et les grands organismes de recherche en sont des parties prenantes essentielles. En outre, le fait que ces grands organismes de recherche disposent de leurs propres outils de valorisation de la recherche amplifie le problème de l'interface avec les PRES, car ceux-ci revendiquent en général l'exercice de cette fonction au niveau local. La naissance toute récente des SATT⁷, dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir ne simplifie pas, a priori, le positionnement des PRES, dans les cas où une SATT est présente sur leur territoire, et les a obligés à un repositionnement.

Le deuxième problème de légitimité des PRES est lié au nécessaire partage des tâches avec les RTRA, lorsqu'il en existe sur le même territoire. Dans certains cas, les PRES sont construits sur un périmètre géographique et institutionnel très large, englobant l'ensemble des institutions d'enseignement supérieur et de recherche de la région, tandis que les RTRA se

⁶ L'assertion précédente doit en effet être datée car, par rapport à nos constats de 2008, la situation a quelque peu évolué.

⁷ Sociétés d'Accélération de Transfert de Technologie

concentrent sur des thématiques particulières. On observe alors généralement une délégation des activités de recherche du PRES au bénéfice du RTRA. Ailleurs, les deux dispositifs présentent une relation d'intersection plutôt que d'inclusion. Dans ce cas, l'interface peut être plus conflictuelle, et est souvent plus complexe à organiser, car elle ne peut se faire sur le mode de la délégation.

Un autre constat est la quasi-absence de relations entre les PRES et les pôles de compétitivité. Cette absence est particulièrement notable dans le domaine où les PRES seraient a priori le plus légitimes, à savoir le volet formation⁸. Cette absence de lien entre les PRES et les pôles de compétitivité s'explique en particulier par le fait que les pôles ont été incités à être avant tout des usines à projets de R&D, et que l'aspect formation y a été quelque peu négligé, du moins dans leurs débuts. Elle vient aussi du fait que les universités ont elles-mêmes beaucoup de mal à organiser, fédérer et clarifier leur offre de formation : celle-ci est avant tout élaborée par les enseignants-chercheurs, selon un processus bottom-up, et, pendant longtemps, les équipes dirigeantes n'ont exercé que peu de contrôle sur son évolution (Kletz and Pallez 2002). Les PRES, souvent vus comme des « superstructures » par les enseignants-chercheurs, ont a fortiori eux-mêmes du mal à assurer une fonction de structuration et de rationalisation de cette offre et à l'articuler avec des demandes de compétences qui pourraient être exprimées par les pôles ou les industriels membres des pôles⁹. De toute façon, quand bien même des rapprochements auraient été opérés récemment, ils ne pourront être observables dans l'offre de formation que dans quelques années, à l'issue du renouvellement des contrats (devenus quinquennaux) des établissements universitaires.

Une dynamique cohérente par rapport aux objectifs assignés

Ceci étant dit, ces instruments semblent déjà jouer un rôle positif, notamment vis-à-vis des pôles de compétitivité et des collectivités territoriales :

- en permettant d'identifier, de fédérer et de stimuler les laboratoires travaillant sur des thématiques amont (RTRA) du pôle
- en rendant visibles, pour les Pôles de compétitivité, les collectivités territoriales, et à l'international, des concentrations thématiques de laboratoires (RTRA). Ainsi le RTRA Digiteo est mis en avant par le pôle Systematic comme vitrine de l'excellence scientifique vis-à-vis d'investisseurs internationaux qui étudient une implantation francilienne
- en permettant aux collectivités territoriales d'identifier, pour les projets structurants, des interlocuteurs uniques et des maîtres d'ouvrage parmi les acteurs du système académique quand elles-mêmes sont amenées à soutenir les pôles (PRES ou RTRA) Ainsi, les dossiers d'hôtel à projets et de plateformes technologiques, à Toulouse, impliquent le RTRA.
- en commençant à organiser un travail de rationalisation du système de l'enseignement supérieur et de la recherche sur un territoire (PRES).

Depuis l'étude réalisée en 2008, différents exemples montrent que ces fonctions se précisent et se concrétisent : les PRES sont devenus dans la plupart des cas les porteurs des projets

⁸ À Lyon, par exemple, un master biosciences a été créé après la mise en place du pôle et du PRES et pourrait passer pour l'expression d'une coopération entre eux, car sa thématique est à l'interface de leurs activités. En réalité, il a été conçu en dehors de ces dispositifs, même s'il en a désormais pris le double label.

⁹ Au passage, on peut d'ailleurs s'interroger sur la pertinence de ce dernier objectif, qui repose sur un modèle très simpliste et contestable, consistant à rechercher l'adéquation entre une offre de formation « académique » et une demande de compétences exprimée par des industriels.

lancés dans le cadre du Plan Campus et des Investissements d'Avenir ; le PRES de Toulouse a suscité une étude destinée à proposer des modalités de coopération avec les trois pôles de compétitivité présents en Midi-Pyrénées ; un « système d'information coopératif » devait ainsi être lancé dès 2011, support à une quarantaine de services partagés entre le PRES, ses établissements et les trois pôles. Quant au PRES de Lyon, qui intègre maintenant l'Université de Saint-Etienne, il a co-élaboré le Schéma de Développement Universitaire avec la Communauté Urbaine de Lyon, a déposé des projets, financés par le grand emprunt, - « Equipement d'Excellence », « Laboratoires d'Excellence », « Sociétés d'Accélération des Transferts Technologiques » -, et copilote le projet « d'Institut de Recherche Technologique » déposé par Lyon Biopôle.

Toutefois, la dynamique n'est pas arrivée à son terme et on peut se demander si l'ajustement devra être guidé nationalement ou s'il pourra se faire de manière entièrement spontanée et décentralisée. En d'autres termes, y a-t-il une juxtaposition irréductible de modèles, ou la complexité du système n'est-elle que transitoire ?

Stimuler les relations entre acteurs de l'industrie et du monde académique : affaire d'Etat ou règlement spontané ?

Les dispositifs sont souvent jugés « intelligents » séparément, mais ils ont été construits relativement indépendamment les uns des autres, malgré la forte connexion des principaux acteurs sur le terrain. Leurs interfaces ne sont ni naturelles (au sens où il y aurait des complémentarités évidentes), ni vraiment fixées par les textes juridiques qui leur ont donné naissance.

En outre ils prennent place dans un paysage déjà saturé (nombreux organes de valorisation, fondations publiques et privées, clusters de recherche et réseaux scientifiques préexistants...). D'où parfois des tensions institutionnelles liées à des recouvrements de compétences, des questions de leadership, un sentiment de concurrence sur l'accès aux financements.... Il en résulte que le paysage institutionnel global est jugé par tous complexe, même si les acteurs les plus dynamiques ont réussi à se saisir des opportunités qu'il créait pour accélérer leurs projets.

Au-delà du constat qui vient d'être fait, deux attitudes existent. Certains jugent que le « puzzle » va progressivement se mettre en place même si la cohérence d'ensemble n'était pas donnée au départ. Des ajustements progressifs et contingents sont à venir, même si cette « décantation » est d'autant moins rapide et facile que se manifestent en permanence de nouvelles sources d'instabilité (comme la loi LRU en juillet 2007, puis des initiatives comme le plan Campus, et, plus récemment, les Investissements d'avenir...). D'autres estiment qu'une attitude plus volontariste, visant notamment une simplification radicale, est nécessaire, passant par exemple par un guichet unique des partenariats industriels, ou par un volontarisme plus grand pour obliger certains établissements à coopérer¹⁰.

¹⁰ On peut à cet égard faire le parallèle avec les réformes visant à l'instauration de l'intercommunalité : après avoir laissé se constituer ces structures sur la base du volontariat, le gouvernement impose maintenant l'achèvement du processus à l'horizon 2014. (voir Delannoy, M.-A., F. Pallez, et al. (2004). "L'intercommunalité : une réforme qui cherche ses objectifs." *Politiques et management publics* n°22(2).

Le tableau qui vient d'être brossé est donc celui d'un système complexe, en pleine mutation, dont nous n'avons pu aborder que quelques aspects, tant il concerne un nombre élevé d'acteurs et d'institutions et a un caractère « systémique ». Se posent de nombreuses questions de fond auxquelles on ne peut répondre actuellement : le système qui se construit est-il efficace ? Est-il pérenne ? Son architecture doit-elle être modifiée ? Quel rôle doivent jouer les pouvoirs publics dans ses ajustements futurs ? Mais une question apparaît particulièrement problématique, dans la mesure où il s'agit d'un système fortement territorialisé : entre collectivités territoriales et Etat, y a-t-il cohérence et complémentarité ?

Les collectivités territoriales : des stratégies autonomes par rapport aux politiques nationales ? Une gouvernance multi-niveaux qui se cherche ?

Il est en effet frappant de constater le rôle important joué par les collectivités territoriales dans ces politiques, bien que celles-ci aient été impulsées par l'Etat au niveau national (Cytermann 2004).

Dans bien des cas, les Régions, notamment, et, à un moindre degré, les grosses métropoles, avaient déjà choisi de favoriser la fédération et la structuration du paysage industriel et académique, parfois même avant la naissance des pôles de compétitivité. Elles le font en jouant un rôle de facilitateur lors de la création de nouvelles structures, en favorisant les regroupements, ou en apportant des aides financières (notamment dans le cadre des Contrats de Projet Etat-Région) sur des investissements structurants. Par exemple, en Rhône Alpes, comme dans d'autres régions françaises, avaient été créés des clusters industriels régionaux, plus ou moins proches des futurs pôles de compétitivité, mais également des clusters de recherche.

Dès 2005, les collectivités territoriales ont soutenu les Pôles de Compétitivité (Fen-Chong 2006) (en soutenant le montage des projets soumis à labellisation, puis en finançant largement l'animation) et défini, pour certaines d'entre elles, des axes prioritaires en matière de développement économique. Elles investissent aussi sur certaines thématiques de recherche, soutiennent les PRES, mais « sous-traitent », quand elles le peuvent, aux PRES et RTRA l'organisation des axes thématiques qu'elles ont choisis.

Même si, généralement, elles n'imposent pas de schémas préconçus, on peut d'ailleurs constater que la structuration qu'elles induisent dans le paysage scientifico-industriel du territoire n'est pas nécessairement complètement cohérente avec les axes labellisés par l'Etat. Certes des recoupements forts existent, mais elles peuvent aussi être amenées à énoncer leurs propres priorités, comme on a pu le constater en Ile de France, où, par exemple, les « Domaines d'intérêt majeur » soutenus par la Région en matière scientifique ne recourent que partiellement les axes des RTRA franciliens.

Cette implication pourrait s'accroître avec l'aiguillon européen qui les pousse aussi désormais à mettre en cohérence leurs actions dans le cadre d'une Stratégie Régionale d'Innovation (SRI), dont la formalisation a été imposée aux Régions dans le cadre de la programmation des fonds FEDER. Cet exercice, souvent très lourd, souvent accompagné par des consultants, a notamment permis aux Régions de cartographier l'ensemble des acteurs de la recherche et de l'innovation présents sur leur territoire et de commencer, sinon à en réduire le nombre, dont l'excès est stigmatisé par certains rapports (Guillaume 2007), du moins à clarifier les attributions respectives de chacun et à renforcer leur professionnalisme. Il oblige

aussi progressivement les Régions à énoncer plus clairement leurs priorités et à travailler sur la « gouvernance » de leur système d'innovation et de recherche.

Les collectivités territoriales jouent donc souvent un rôle complémentaire de celui de l'Etat, dont elles contribuent à soutenir les politiques, même si elles ont eu peu de part à leur définition (Aust and Crespy 2009). Une évolution positive est d'ailleurs le fait que, lors de la mise en place des « contrats de performance » des pôles de compétitivité avec l'Etat, en 2008, il a été choisi d'y associer les Régions en tant que cosignataires.

Mais elles ont aussi des stratégies propres, et on a pu observer récemment que l'élaboration des SRI a pu être source de conflits avec l'Etat (Lefebvre 2009). On est donc conduit à se poser la question de la coordination de ces différentes politiques. D'autant que, parmi les sources d'inefficacité des politiques publiques souvent citées, figure la question de la multitude des institutions publiques qui, à différents niveaux territoriaux, orientent et soutiennent la recherche et l'innovation

On peut remarquer à ce sujet qu'aucune procédure systématique ne permet actuellement de rendre compte des effets intégrés de ces diverses politiques, qui s'adressent souvent à des acteurs identiques, sur un territoire donné. Les évaluations lancées sont en effet plutôt conçues dispositif par dispositif, alors que des évaluations territorialisées, permettraient d'explorer en détail les effets de la coexistence de ces différentes mesures, et de pointer les lacunes de coordination et les contradictions ou, au contraire, de mettre en valeur la complémentarité des diverses initiatives.

II- Quel rôle pour les collectivités infra-régionales et les universités moyennes ?

L'analyse qui vient d'être conduite nous mène à une vision complexe : les réformes du système d'enseignement supérieur et de recherche, telles qu'elles ont été conçues au niveau des tutelles étatiques, conduisent certes à des configurations variées selon les territoires, comme nous l'avons montré ; leur stabilisation et leur « emboîtement » sont loin d'être assurés ; les missions et les stratégies des nouvelles structures pourront être assez diversifiées. Le « service intégré de l'enseignement supérieur et de la recherche » que certains ont pu appeler de leurs vœux est probablement une utopie. Mais il n'en reste pas moins que ces réformes construisent toutes à leur manière des recompositions du paysage de la recherche et de l'innovation qui paraissent conduire à une concentration accrue des moyens et à une spécialisation des territoires (Cytermann 2007; Aust and Crespy 2009; Cytermann 2012), concernant au premier chef les grandes métropoles et les plus gros établissements universitaires.

L'angoisse des universités « moyennes »

Ce contexte est relativement anxiogène pour les universités « moyennes », où grandit l'inquiétude d'un risque de désengagement de l'Etat, qui tendrait à se focaliser sur quelques gros sites d'excellence, comme semble le montrer la politique des PRES, de l'opération Campus et des Investissements d'Avenir. En outre, leur intégration dans les nouvelles structures, notamment les PRES, même si elle existe formellement, ne constitue pas une position très confortable : elles peuvent y ressentir leur rôle comme périphérique, leurs ressources menacées à terme, et voir se profiler le système redouté de l'université « à deux

vitesse ». A ces recompositions dont elles ne sont pas les acteurs principaux, à ces politiques d'excellence qui, à leurs yeux, risque de s'accompagner d'une raréfaction des ressources publiques récurrentes, viennent s'adjoindre différentes évolutions qui contribuent à les déstabiliser : baisse des effectifs étudiants dans certaines disciplines et certains cursus ; procédures d'évaluation systématiques par l'AERES ; « ranking » mondiaux et concurrence internationale croissante sur les chercheurs de haut niveau ; injonction à assurer tout à la fois la « réussite pour tous » (en 1^{er} cycle notamment), une recherche aux standards internationaux, et le développement économique des territoires, alors même que les grandes entreprises affichent une stratégie de recherche au niveau mondial, et rechignent à des partenariats trop « engageants » sur le long terme avec les acteurs de leurs territoires.

L'université, enjeu dans la bataille économique des territoires

Ce questionnement est partagé par les collectivités territoriales infra-régionales, alors même qu'elles voient de plus en plus dans l'université un levier pour le développement du territoire (Bouba-Olga 2007; Fixari and Pallez 2010). Cet intérêt ne signifiant pas, pour autant, que cette idée se traduise par des stratégies très précises. La nature du « contrat social » entre universités, villes et entreprises a d'ailleurs, dans le passé, pu prendre des formes différentes selon les cas (Merrien 1999). La nature même des impacts économiques de la présence d'un établissement universitaire sur un territoire, et leur quantification, sont de toute façon encore difficiles à spécifier, malgré les différentes recherches lancées sur ce sujet (Gagnol and Héraud 2001) (Baslé and Boulch 1999).

On observe en tout cas que les collectivités territoriales de niveau infrarégional (essentiellement les Conseils Généraux et les Intercommunalités) sont *de facto* des acteurs du développement économique, même si ce n'est pas une compétence reconnue : créations de technopoles, soutien à des projets structurants ou à des entreprises, par le biais d'aides à l'innovation... A ce titre, même si elles n'étaient pas en charge directement des questions d'enseignement supérieur et de recherche, elles s'y intéressent depuis longtemps car cela est considéré comme une source d'activité et d'attractivité pour le territoire : la lutte pour les antennes universitaires ou pour les IUT a souvent été (notamment dans les zones sinistrées économiquement) un levier de la revitalisation (Grossetti 2006). Mais, même en l'absence de crise, ces collectivités s'engagent maintenant de plus en plus dans des actions de soutien aux établissements d'enseignement supérieur situés sur leurs territoires, formalisant parfois ce soutien dans des conventions qui donnent aux établissements accès à des ressources complémentaires, sur des axes spécifiques choisis par ces collectivités.

D'où l'émergence, au niveau des agglomérations moyennes, d'un mouvement de réflexion stratégique sur leur système d'enseignement supérieur et de recherche, mouvement encouragé par la Datar, qui a en effet financé en 2008 des travaux de prospective sur neuf villes autour de ce thème (DIACT 2009).

Mais l'action reste tâtonnante, les contraintes financières vont croissant (notamment pour les Conseils généraux étranglés par le poids de leurs dépenses sociales) et se fait jour, chez les collectivités, le besoin d'une doctrine stratégique clairement formulée et soucieuse d'efficacité : comment s'appuyer sur les implantations universitaires pour construire une stratégie de développement économique ?

Lors de la mission d'expertise effectuée pour des collectivités placées dans cette situation, nous avons pu analyser le rôle qu'elles entendaient jouer et les relations qu'elles entretenaient

entre elles et avec l'université de leur territoire. Le cas étudié était à cet égard d'autant plus révélateur que l'on avait affaire à une université multi-sites, déployée sur le territoire de plusieurs agglomérations et départements.

Le clivage entre Région et collectivités infra-régionales

En premier lieu, on a pu voir jouer un clivage entre le niveau régional et les niveaux infra-régionaux (départements, agglomérations), dont on peut penser qu'il a un caractère général, au-delà du cas particulier étudié :

- Le Conseil régional exprimait la volonté d'utiliser les atouts de l'université dans sa recherche de masse critique et d'excellence. En effet, l'heure était au rassemblement de toutes les forces pour soutenir les projets liés aux Investissements d'avenir. Utiliser les compétences de l'université sur certaines niches d'excellence avérées, et augmenter la taille de l'ensemble, pouvaient constituer une stratégie utile dans la course aux financements. Il était donc important à ses yeux que celle-ci ait une place à part entière dans le PRES déjà constitué.
- A l'inverse, pour les collectivités infra-régionales, l'insertion de l'université dans un PRES déjà constitué de gros établissements, couvrant toutes les disciplines, était vue comme un risque majeur de dilution, menant potentiellement à la « vente par appartements », dépossédant ainsi l'université et ses territoires de ses principales forces, notamment sur le plan de la recherche, et lui laissant les missions de service public mal rémunérées et moins prestigieuses. Cela dit, le statu quo vis-à-vis de l'université ne leur semblait pas davantage tenable : en position de « payeur », sans visibilité sur la stratégie, et sans levier d'action sur la répartition des moyens entre les sites de l'université, elles ressentaient en même temps le besoin pressant d'utiliser les atouts de celle-ci pour le développement de leur territoire (attractivité pour des étudiants et des entreprises) et souhaitaient « jouer la carte » de l'université, dans le cadre d'un partenariat plus équilibré avec l'établissement. Cela dit, on découvrait assez vite que les attentes et les intérêts des différentes collectivités territoriales, notamment des agglomérations, logiquement congruentes avec leur implantation territoriale, pouvaient être divers voire antagonistes, et que, en tout état de cause, aucune procédure de coordination formelle n'existait, ne serait-ce que pour permettre au minimum une information réciproque sur ces attentes.

Une stratégie nécessairement contingente, appuyée sur une qualification conjointe de l'établissement et de son territoire

La mission sur laquelle s'appuie notre réflexion nous conduisit à réaliser une analyse détaillée de la situation de l'université et de ses projets, tant sur le plan de la formation, que de la recherche, des partenariats économiques, académiques et institutionnels. Un plan de développement à dix ans fut ensuite esquissé et discuté tant avec nos interlocuteurs universitaires qu'avec les représentants des collectivités commanditaires. Les enseignements de cette réflexion, que nous ne pourrions détailler pour des raisons de confidentialité, mènent toutefois à quelques conclusions plus générales, à la fois sur le contenu des stratégies, mais surtout sur les conditions, exigeantes pour tous les acteurs, de leur réalisation.

Le schéma de développement de l'université s'appuie sur quelques principes généraux maintenant assez communément admis, fondés sur les idées de différenciation et spécialisation thématiques, de collaboration inter-établissements,... (Cytermann 2012) :

- encourager le développement de quelques thématiques différenciantes sur le plan recherche et formation, orientées vers l'innovation, en lien avec les atouts et les acteurs économiques du territoire ;
- attirer, sur certaines thématiques ciblées, les chercheurs de haut niveau par des équipements performants, un soutien sur leurs thématiques et par une qualité de vie qui n'est pas (ou plus) celle des grandes métropoles ;
- attirer les étudiants, en particulier au niveau du 1^{er} cycle, par des formations plus professionnalisantes, un encadrement plus proche et plus soucieux de leur réussite, une proximité avec le monde professionnel ; jouer ainsi la carte de l'excellence sur la formation de 1^{er} cycle ;
- jouer l'insertion dans plusieurs réseaux universitaires, nécessairement au niveau régional (PRES), mais aussi au niveau interrégional ou/et au niveau international.

On repère au passage sur cet exemple une nouvelle illustration d'une tendance générale de l'action publique locale mise en exergue par les chercheurs : la coexistence de mouvements de standardisation et de différenciation (Pasquier 2008). En effet, l'intérêt des principes énoncés ci-dessus, souvent repris dans les stratégies d'universités moyennes, réside surtout dans leur déclinaison opérationnelle et leur adéquation fine au cas étudié, qui, elles-mêmes, doivent nécessairement s'appuyer sur un diagnostic territorial détaillé. C'est au niveau des mesures opérationnelles que peut se construire une pertinence par rapport aux atouts et à l'identité du territoire et de son université, et une adhésion des acteurs. Une telle posture rejoint un souci plus général de « qualification des territoires » (Bouba-Olga 2007). Dans cet esprit plusieurs universités moyennes ont lancé, en association avec les collectivités locales concernées, des travaux sur l'affirmation de leur stratégie dans le nouveau paysage de l'ESR, comme les y incite d'ailleurs leur nouvelle autonomie issue de la loi LRU de 2007.

Cela dit, le principe même de l'élaboration conjointe d'une stratégie entre acteurs universitaires et collectivités nous semble la marque de l'adhésion à une idée qui fait son chemin : les stratégies de développement de l'enseignement supérieur et de la recherche sont inexorablement territorialisées et qui plus est, ne peuvent être réduites ni à des stratégies nationales, ni à celles des établissements universitaires dotés de leur nouvelle autonomie. Elles concernent aussi les collectivités territoriales et posent à ce titre la question de la mise en place concrète de principes et d'instruments de gouvernance multi-niveaux. Un tel constat nous semble en quelque sorte la contrepartie du fait que, en France, les nouvelles politiques nationales en matière d'enseignement supérieur et de recherche sont à la fois des politiques d'excellence et des politiques de site.

La co-élaboration des stratégies universitaires, espoirs et embûches

La structuration territoriale des établissements universitaires qui progresse, notamment avec le développement des PRES et les Investissements d'avenir, rend de plus en plus difficile le « splendide isolement » que certains établissements auraient pu choisir. Il est donc d'autant plus nécessaire maintenant, pour des universités moyennes, de valoriser leurs points forts (certaines thématiques de recherche, les compétences de valorisation associées à certaines de ces thématiques, un investissement dans de nouvelles pédagogies ou des modes

d'accompagnement des étudiants...) pour en faire des atouts dans la négociation avec des établissements de plus grande taille. La position des collectivités territoriales, à tous les niveaux, joue un rôle essentiel dans cette affaire. Leur soutien, ou au contraire leur méfiance, peuvent influencer de manière radicale sur les positions de l'établissement.

Dans ce nouveau contexte, dessiné par les réformes récentes, on peut donc considérer que les stratégies universitaires vont nécessairement résulter d'une co-élaboration plus importante avec les différentes parties prenantes des établissements, notamment les collectivités territoriales. Mais une telle évolution n'est pas exempte de difficultés, et nous voudrions en mentionner certaines. L'expérience vécue sur le cas de l'université moyenne étudiée montre en effet à la fois les nouvelles voies d'action offertes aux acteurs (établissements universitaires, collectivités) par les réformes récentes, mais aussi les nouvelles exigences qui en découlent.

D'abord, le vaste mouvement de recomposition du système d'enseignement supérieur et de recherche n'est pas sans déstabiliser certains universitaires, qui vivent mal ce qu'ils considèrent comme un affaiblissement des valeurs académiques. Or, l'autonomie renforcée des établissements universitaires fait désormais de ces établissements des acteurs stratégiques qui, certes, ne se laissent plus dicter leur politique, mais doivent d'autant plus construire, en interne, un difficile consensus entre leurs membres. Ce consensus doit prendre en charge des arbitrages parfois douloureux, qui ne peuvent plus être construits uniquement sur un principe d'équité dans la répartition des ressources

En outre, l'université étudiée étant « multi-sites » et présente sur plusieurs agglomérations, celles-ci, de leur côté, sont partiellement en compétition entre elles pour attirer sur leur territoire à la fois les étudiants, source de vie et de revenus, les laboratoires excellents, et les entreprises, ce qui ne facilite pas l'expression d'une politique commune. Une telle compétition peut être source d'éclatement de l'unité de l'établissement, quand certains de ses membres considèrent qu'il y a plus à gagner dans des négociations bilatérales avec une collectivité que dans une stratégie globale, et que les logiques de guichet persistent ou se reconstituent.

En tout état de cause, même si des stratégies unifiées se font jour de part et d'autre, le partenariat d'un établissement avec les collectivités territoriales demande, outre une certaine acculturation entre deux univers encore assez distants, la mise au point d'une « ingénierie » de ce partenariat, sans laquelle on observe qu'il tombe en désuétude, quelles que soient les volontés de départ. Les conventions que sont amenés à signer les établissements avec des collectivités peuvent constituer un cadre de l'action commune, mais il faut des dispositifs pour les faire vivre, valider les choix, effectuer le suivi des actions. Ces exigences ne sont pas anodines car ces dispositifs doivent être légitimes vis-à-vis des universitaires, soucieux de préserver leur autonomie académique, et donner aux collectivités, en attente de résultats « avérés », des outils de suivi, voire de mesure, des effets de leur soutien, et des arènes pour en discuter. On observe d'ailleurs au niveau régional, la mise en place de conventions entre les PRES et les Régions, qui répondent à une logique en partie similaire.

Cela dit, la territorialisation et l'ancrage local de l'enseignement supérieur et de la recherche, évolutions inextricablement liées à la politique d'excellence menée actuellement, ne doivent pas ignorer le lien complexe qu'entretient un établissement universitaire avec son territoire, tant géographique qu'institutionnel : ses fonctionnements sont déterminés pour partie ailleurs,

notamment par des règles et des financements nationaux qui s'imposent à lui, et ses partenaires sont eux-mêmes souvent distants. En outre, il ne faut pas méconnaître le caractère irréductible aux intérêts locaux de certaines missions de l'établissement, les missions de recherche et d'enseignement ne pouvant être exclusivement subordonnées aux intérêts des partenaires locaux (Filâtre 1999).

Conclusion

En conclusion, la recomposition du paysage de l'enseignement supérieur et de la recherche se développe selon un schéma qui, s'il est appuyé par des dispositifs institutionnels et des mécanismes financiers nationaux qui incitent globalement à la concentration et à la spécialisation, laisse la porte ouverte à une diversité des configurations territoriales. Le résultat final n'est pas totalement prévisible, que ce soit en termes de carte universitaire, de répartition des compétences, ou de stratégies des nouvelles structures. Il résultera, sur chaque territoire, de dynamiques à la fois locales et nationales qui ne sont que partiellement convergentes.

Cette recomposition en cours nous semble toutefois avoir eu d'ores et déjà un effet inattendu, celui de déclencher des initiatives stratégiques dans certains des établissements universitaires qui n'étaient pas visés au premier chef par la politique nationale. Comme souvent, la menace a été un puissant stimulant à la réflexion. A travers l'exemple que nous avons brièvement évoqué, on voit ainsi naître la possibilité d'une élaboration stratégique qui accélérera peut-être la constitution des établissements en tant qu'acteurs autonomes, pour peu qu'ils s'appuient sur un partenariat avec les collectivités du territoire.

Ces initiatives conjointes d'établissements universitaires et de collectivités territoriales pourraient-elles à leur tour concourir à des infléchissements de la politique nationale ? Il est évidemment impossible de répondre formellement à cette question, mais on peut observer que ces initiatives, par les chemins qu'elles dessinent pour les établissements de taille moyenne, concourent à remettre en cause l'idée d'une politique d'excellence superposable à une politique de (grands) sites, qui a guidé l'essentiel des réformes récentes.

Ainsi, se dessineraient l'idée et les conditions pour que stratégies universitaires aux niveaux local et national, non seulement se combinent dans des arrangements à chaque fois spécifiques (Musselin 2008), mais pour qu'elles rétroagissent l'une sur l'autre. Loin d'être dissoute dans les stratégies locales des établissements, la stratégie nationale affirmée ces dernières années aurait certes été le déclencheur du développement de l'autonomie locale, mais celui-ci serait maintenant à son tour en mesure de nourrir et de décliner le mot d'excellence, peut-être confiné dans un sens trop étroit. N'y aurait-il pas là un effet bénéfique de cette gouvernance multi niveaux qui caractérise le système universitaire, dont, jusqu'ici, la complexité avait surtout été mise en exergue ?

Bibliographie

Aust, J. and C. Crespy (2009). "Les collectivités locales face à l'enseignement et la recherche." Pouvoirs locaux **III/ 2009**(n° 82).

Aust, J., C. Crespy, et al. (2008). Rapprocher, intégrer, différencier. Éléments sur la mise en place des pôles de recherche et d'enseignement supérieur, Rapport pour la DIACT.

Baslé, M. and J.-L. L. Boulch (1999). "L'impact économique de l'enseignement supérieur et de la recherche publique sur l'agglomération de Rennes." Revue d'économie régionale et urbaine(n°1): pp. 115-134.

Borraz, O. and V. Guiraudon, Eds. (2008). Politiques publiques. 1- La France dans la gouvernance européenne
. Paris, Sciences Po- les Presses.

Bouba-Olga, O. (2007). "Délocalisations, désindustrialisation : que peuvent faire les collectivités territoriales ?" Pouvoirs locaux n° 72: pp. 93-97.

Cytermann, J.-R. (2004). Les collectivités territoriales et la structuration de l'enseignement supérieur et de la recherche. Colloque du RESUP. Toulouse.

Cytermann, J.-R. (2012). Quelle stratégie territoriale en matière d'enseignement supérieur et de recherche. Journées "La prospective au service de la stratégie universitaire". Strasbourg.

Cytermann, J. R. (2007). "Le développement de l'enseignement supérieur, rôle respectif de l'Etat et des collectivités territoriales " Educations et formations n° 62.

Delannoy, M.-A., F. Pallez, et al. (2004). "L'intercommunalité : une réforme qui cherche ses objectifs." Politiques et management publics n°22(2).

DIACT (2009). 20 villes moyennes.

Fen-Chong, S. (2006). "Trois réponses régionales à un processus national." Réalités industrielles , février 2006, pp. 38-41.

Filâtre, D. (1999). Développement des universités et aménagement des territoires universitaires. Universités et villes. F. Dubet, D. Filâtre, F.-X. Merrien, A. Sauvage and A. Vince. Paris, L'harmattan: pp. 13-81.

Filâtre, D. and C. Soldano (2009). Les systèmes régionaux de l'enseignement supérieur en France. Disparités et inégalités territoriales
. Colloque RESUP. Lausanne.

Fixari, D. and F. Pallez (2010). "La recherche et l'enseignement supérieur, un enjeu dans la bataille économique des territoires." Réalités industrielles.

Fixari D., Lefebvre P., et al. (2008). L'articulation entre Pôles de compétitivité, PRES et RTRA en Ile de France,, rapport pour la DIACT.

Freeman, C. (1974). The Economics of Industrial Innovation. Cambridge, MA, The MIT Press.

Gagnol, L. and j.-A. Héraud (2001). Impact économique régional d'un pôle universitaire : application au cas strasbourgeois, Bureau d'Economie Théorique et appliquée (BETA).

Grossetti, M. (2006). Petit bilan des effets des politiques destinées à favoriser le développement économique par l'innovation. Régimes territoriaux et développement

économique, Rennes, Presses Universitaires de Rennes. J. P. e. S. S. Xavier Itçaina. Rennes, Presses Universitaires de Rennes: pp. 173-185.

Kletz, F. and F. Pallez (2002). "Taking decisions on new curricula in French universities : do disciplinary criteria still prevail ?" European Journal of Education n°37(n°1).

Lefebvre, P. (2009). Cluster policy in France : Regions and multi-level governance in a state-led policy. Cluster Policies in Europe. Nantes: 19 p. .

Lefebvre, P. and F. Pallez (2008). Quelle articulation entre PRES, RTRA et Pôles de compétitivité ? - Rapport pour la DIACT.

Merrien, F.-X. (1999). Universités, Villes, entreprises : vers un nouveau contrat social ? Universités et villes. F. Dubet, D. Filâtre, F.-X. Merrien, A. Sauvage and A. Vince. paris L'Harmattan: pp. 85-140.

Musselin, C. (2008). Les politiques d'enseignement supérieur. Politiques publiques. 1, la France dans la gouvernance européenne. O. Borraz and V. Guiraudon. Paris, les Presses de Sciences Po: pp. 147-172.

Pasquier, R. (2008). Politiques locales. Dictionnaire des politiques publiques. L. Boussaguet, S. Jacquot and P. Ravinet. Paris, Sciences Po- les Presses.